

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1893

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel et Mme Trouvé

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	200 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	200 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Plan d'urgence de recrutement des 4 018 postes enseignants supprimés dans le PLF 2026 (<i>ligne nouvelle</i>)	200 000 000	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI souhaite rétablir les 4 018 postes d'enseignants supprimés par le Gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2026, dont 3 256 dans l'enseignement public et 762 dans l'enseignement privé sous contrat.

Derrière les annonces d'une hausse de 200 millions d'euros du budget de l'éducation nationale et d'une création apparente de 5 440 emplois, se cache en réalité un tour de passe-passe budgétaire : les créations affichées correspondent essentiellement à 7 938 postes d'enseignants stagiaires temporaires, dus à la coexistence exceptionnelle de deux concours (bac + 3 et bac + 5). Ces postes disparaîtront dès 2027, alors que les suppressions d'emplois titulaires, elles, sont bien réelles. Cette manipulation comptable, dénoncée par Sophie Vénétitay, secrétaire générale du SNES-FSU, traduit la continuité d'une politique de réduction du nombre d'enseignants qui affaiblit le service public.

Depuis 2017, près de 9 000 postes ont déjà été supprimés dans le second degré. Le taux d'encadrement continue de se dégrader : la France compte désormais 21,3 élèves par classe en primaire (soit + 2 par rapport à la moyenne européenne) et 25,8 au collège (soit + 5 par rapport à la moyenne). Plutôt que de profiter de la baisse démographique pour améliorer l'encadrement, le Gouvernement choisit de maintenir des classes surchargées et de généraliser le recours aux contractuels : selon les Repères et Références statistiques 2025 du ministère, les enseignants contractuels représentent 11,4 % des effectifs du second degré public, contre 5,1 % en 2008.

Pourtant, toutes les études convergent : réduire la taille des classes améliore significativement la réussite scolaire, en particulier pour les élèves issus de milieux populaires. L’Institut des politiques publiques (juin 2025) estime que maintenir les effectifs enseignants malgré la baisse démographique ferait passer la taille moyenne des classes de 22,4 à 18,2 élèves d’ici 2034, avec un gain économique net de 4,5 milliards d’euros et un supplément de recettes fiscales d’environ 2,9 milliards. En effet, une amélioration des conditions d’apprentissage des élèves a notamment un effet positif sur le niveau général de réussite des élèves, ce qui signifie qu’ils pourront par la suite prétendre à des postes statistiquement plus rémunérateurs, source de rentrées fiscales supplémentaires pour l’Etat. En parallèle, la crise d’attractivité du métier atteint un niveau alarmant : selon l’OCDE (Regards sur l’éducation 2025), les enseignants français gagnent 18 à 26 % de moins que les autres cadres diplômés du supérieur, et seuls 4 % d’entre eux estiment que leur métier est valorisé socialement (enquête TALIS 2024). Cette situation alimente les difficultés de recrutement, le recours aux contractuels précaires et les vacances de postes prolongées : 22,9 jours en moyenne dans le second degré en 2024.

Rétablir ces 4 018 postes est donc une mesure de justice sociale et éducative. Elle permettrait d’améliorer le taux d’encadrement, d’alléger les charges de travail, de renforcer la continuité pédagogique et de garantir le droit à l’éducation sur l’ensemble du territoire.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons un transfert de crédits de titre 2 à hauteur de 200 millions d’euros en autorisations d’engagements et en crédits de paiement de l’action 12 « Soutien » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » vers l’action 01 d’un nouveau programme intitulé « Plan d’urgence de recrutement des 4 018 postes enseignants supprimés dans le PLF 2026 », d’un montant équivalent en AE et CP. Notre intention n’est pas de ponctionner le programme 139 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.